Silène
17, Rue Pierre Mendès France - 44602 - ST-NAZAIRE

RECU EN PREFECTURE
le 23 juin 2026
VIA DOTELEC - FAST Actes
044-442120389-20260618-D0035130-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°003513

BUREAU DE SILENE EN DATE DU JEUDI 18 JUIN 2026

Délibération n°	ROSA PARCKS - HERBIGNAC - ACQUISITION DE L'ASSIETTE FONCIERE
8	

L'An deux mille vingt six, le dix-huit juin, à 16 heures, s'est réuni le Bureau, en salle la Vigie, au siège de Silène, 17 rue Mendès France à Saint-Nazaire, sous la présidence de Mme Céline GIRARD-RAFFIN, .

ADMINISTRATEURS PRESENTS :

M. Alain LE PAPE, Mme Dominique TRIGODET, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. PATRICK LAMOOT, M. Jean-Michel CRAND

POUVOIRS :

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Mme Ghislaine OLLIVAUD-HERVOCHE

M. Christophe COTTA

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Madame Sandrine WILLIAMSON, Directrice Générale,
Madame Carole VILBOUX, Secrétaire Générale
Monsieur Franck GOURDEL, Directeur de l'Offre Nouvelle,
Monsieur Jean HOUSSET, Directeur de la Valorisation du Patrimoine,

Direction de l'Offre Nouvelle
Responsable d'opération : Laure BUNEL

La délibération d'engagement de cette opération a été validée par le Bureau en date du 12 octobre 2023



Silène est chargé d'une opération de construction de 13 logements collectifs et intermédiaires pour ur surface plancher de 804 m², rue de la Fontaine Saint-Jean à Herbignac.

A cet effet, Silène doit acquérir la parcelle section AD n°559 d'une superficie de 1916 m², appartenant à l'EPI

En application des articles 268 et 278 sexies du Code Général des impôts et du Bulletin Officiel des Impôt (TVA IMM 10 10 10 10 20120912) "la cession d'immeuble acquis par une collectivité qui s'inscrit dans ur démarche d'aménagement de l'espace entre dans le champ concurrentiel et à ce titre est soumise à TVA".

En accord avec le vendeur, le prix de vente est arrêté à :

- Le prix au m² a été négocié à 65€/m² de surface plancher soit 804 x 65 = 52 260 € HT.
- Le prix de vente à 65 €/m² de surface plancher correspond au prix de vente aux bailleurs sociaux c terrains viabilisés situés en zone 3.

En accord avec le vendeur, et après avoir obtenu l'avis de France Domaines en date du 09 / 04 / 2026, le pr de vente est arrêté à 52 260 €HT.

En conséquence, il est demandé aux administrateurs de bien vouloir autoriser la Directrice Générale à signe l'acte notarié ou l'acte administratif correspondant et ses annexes, au prix indiqué, frais d'acte et de publicatic en sus.

SEANCE DU BUREAU :
Délibération adoptée à l'unanimité.

Ont signé : Tous les Membres présents

Copie RENDUE EXECUTOIRE
Loi du 2 mars 1982

Pour copie conforme,
La Directrice Générale de Silène,
S. WILLIAMSON